

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2318

présenté par

M. Hetzel

à l'amendement n° 2266 du Gouvernement

ARTICLE 4

Supprimer trente-sixième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence en matière de dol ou de fraude au jugement d'adoption prenant en compte la transformation de la reconnaissance conjointe en une simple reconnaissance.